DÉCLARATION LIMINAIRE CGT - CSEC EDF - 3/7/25

Ne serait-il pas temps de revenir au bon sens ... ?

Madame la présidente du CSEC, chers Collègues,

Einstein, l'un des pères du nucléaire, définissait la folie comme le fait de "faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent" ... Il semblerait bien que ce soit le cas de nos dirigeants concernant la gestion du domaine électrique.

En cette pleine période de bouleversement pour notre secteur d'activité, comme au sein de notre entreprise, la remise question du modèle nous ayant été imposé depuis 20 ans se pose de plus en plus fortement au cœur du débat public et politique.

Cette mise en pâture de notre service public de l'électricité a-t-elle servie les usagers, les collectivités et les entreprises de notre pays ? Non ! Elle n'aura bénéficié qu'aux profits des trafiquants de factures ou de moyens de production ultra subventionnés ...

Doit-on continuer effrènement, tête baissée, sur cette voie du tout libéral concernant ce bien de première nécessité qu'est l'électricité, d'autant plus essentiel à notre société face un dérèglement climatique toujours plus grandissant ?

A ce propos, les épisodes caniculaires, plus en plus fréquents et intenses, sont une raison majeur de retirer l'électricité des mains irraisonnées et irresponsables du marché. D'ailleurs, face à ces vagues de chaleur, qui ne feront que s'accentuer d'année en année, la direction doit renforcer les mesures de protection des conditions de travail de tous les salariés, EDF et Prestataires.

La CGT porte la **réduction du temps de travail** ou *a minima* son adaptation, la prise en considération des situations familiales par des **congés climatiques en cas de fermeture d'école**, la mise en place de **télétravail adapté**, une évaluation partagée avec les représentants du personnel des postes de travail intérieurs/extérieurs, et des **réflexions** organisationnelles sur le **long terme**.

Dans la continuité d'une logique de bon sens, sur la reconnaissance, l'attractivité et la fidélisation des agents, en lien avec l'engagement d'Elisabeth Borne pour qu'aucune grille salariale ne soit en-dessous du SMIC, **la CGT exige** des employeurs, EDF en tête, **9% de revalorisation de la grille des IEG**, l'échelle mobile des salaires calée sur l'inflation**, 2 échelons** supplémentaires face à la réforme des retraites et le respect de la parole donnée sur l'augmentation de **9% des indemnités d'astreinte**.

Afin d'obtenir ces légitimes revendications, **la FNME-CGT appelle l'ensemble du personnel** à se rapprocher de leurs représentants CGT et **à se mobiliser dès le 2 septembre**, en participant massivement aux actions qui seront décidées sur chaque site de travail. Seule la participation du plus grand nombre permettra d'**obtenir des avancées salariales pour toutes et tous !**

Concernant EDF, l'ARENH arrive à son terme et le nouveau système envisagé pour janvier 2026, prévoyant une redistribution des profits du nucléaire, appelé Versement Nucléaire Universel, soulève de nombreuses réserves tant sur sa lisibilité que sur sa finalité. Ce mécanisme, aux paramètres révisés chaque année, est avant tout pensé pour répondre aux besoins conjoncturels de l'État, et non pour sécuriser les investissements d'EDF, ni offrir aux usagers une tarification claire et maîtrisée.

Le futur calcul du Tarif Réglementé de Vente d'Electricité (TRVE) marquent une rupture profonde avec la logique historique du service public, en ne s'appuyant plus sur les coûts de production, mais à 100 % sur les prix de marché lissés sur deux ans.

L'accord entre l'État et EDF sur le financement du Nouveau Nucléaire Français (NNF), reposant à 50% sur un prêt étatique à taux zéro et 50% sur des contrats pour différence (CFD), pour lesquels les acheteurs fournissent une avance financière avant que la production leur soit livrée, soulève des inquiétudes majeures sur le plan industriel et stratégique.

Ce mécanisme de financement et rémunération propre au NNF contribue à fragmenter EDF, en distinguant le parc historique de celui à venir. Cette logique de "rémunération par filière" s'ajoute à la spécificité envisagée d'un "ARENH Hydro". À terme, cela ouvre la voie à une dislocation comptable et patrimoniale d'EDF, contraire à la logique d'un mix intégré, pilotable et mutualisé.

Le prêt de l'état devrait couvrir la totalité des investissements, comme ce fût le cas à la création du parc nucléaire, car les milliards d'euros restants devront être levés à des taux de marché bien plus élevés, ce qui alourdira mécaniquement le prix final du MWh issu des futurs réacteurs. C'est le coût du capital qui, contrairement au prétendu coût du travail, ne sert qu'une minorité.

La logique de CFD par "filière" est inadaptée, car elle expose l'État à un surcoût élevé si les prix de marché restent bas, sans assurer une vision cohérente du pilotage industriel et des recettes d'EDF. Pourtant une alternative existe : un CFD global appliqué à toute la production, avec un prix plancher et un prix plafond permettant au moins la mutualisation des risques technologiques, la réduction du coût du capital, une visibilité globale à long terme, une stabilité des prix et la sécurisation des recettes d'EDF.

Concernant enfin les Contrats d'Allocation de Production Nucléaire (CAPN), destinés à la production nucléaire historique, ils introduisent certes moins de volatilité mais ne règlent pas la question centrale du juste prix de l'électricité défini par un TRVE pour tous les usagers, indexé sur les coûts de production, d'acheminement, de distribution et d'investissements à long terme décidés démocratiquement dans l'intérêt général.

En résumé, au lieu d'essayer de concevoir des usines à gaz capitalistiques ne répondant qu'aux dogmes libéraux, nos dirigeants seraient bien avisés de se remémorer l'histoire de la création d'EDF et d'avoir le courage d'appliquer le Programme Progressiste de l'Energie de la FNME-CGT nous faisant sortir du marché, revenir au Statut d'EPIC et appliquer un juste prix de l'électricité.